



## Histoire d'une lutte - Les congés payés

Les congés payés désignent les périodes de congé au cours desquelles le salarié est payé par l'employeur en raison d'une obligation légale dans certains pays. Apparus en France le 20 juin 1936, les congés payés sont une innovation sociale majeure dont certaines prémices étaient apparues dans des conventions collectives en Allemagne dès le début du XXe siècle. Cette législation sociale est liée à l'avènement du Front populaire en France.

### LES CONGES PAYES

Il est toujours bon de comprendre d'où on vient où on va... Aujourd'hui, personne n'imaginerait que les congés payés puissent ne pas exister... et pourtant... Il a fallu les grèves de mai-juin 1936 pour que le patronat et le gouvernement accordent, entre autres, les deux semaines de congés payés, de peur de perdre bien plus... Mais que s'est-il passé ?

L'idée de vacances payées émerge dans les années 1920. En 1926, le congrès de la **CGT** revendique le droit à des congés payés. Cette année-là, l'idée d'être payé à ne rien faire », comme le bonheur, est « une idée neuve ». Droits nouveaux et mentalités nouvelles vont de pairs. Du Front Populaire à aujourd'hui, l'histoire des congés et des vacances est longue. Et elle n'est pas finie...

Le 3 mai 1936, le Front Populaire gagne les élections et provoque de par sa victoire un élan de revendications chez les travailleurs. Mouvements de grèves, occupations pacifiques des usines : plus de 2 millions de travailleurs revendiquent de meilleures conditions de travail. La France est paralysée et le patronat est dans l'obligation d'ouvrir des négociations. Les revendications portent sur la revalorisation des salaires, la limitation de la durée de travail à 40 heures par semaine... et les congés payés. Léon Blum perçoit l'importance de la demande « d'être payé à ne rien faire » et de profiter du temps libre. Il en fait l'un des sujets mis sur la table de ce qui deviendra les accords de Matignon.

Dans la nuit du 7 au 8 juin 1936, à l'hôtel Matignon à Paris, sont officiellement signés les accords dits de Matignon, entre le Président du Conseil, Léon Blum, la Confédération générale de la production française (**l'organisation patronale ancêtre du Medef**) et la **CGT**. Ces accords prévoient la généralisation des conventions collectives, la création des Délégués du Personnel et une augmentation de 12 % des salaires. Cependant la mémoire des français ne retiendra que la semaine des 40 heures et l'octroi de deux semaines de congés payés qui leur permettront de partir en vacances dès l'été 1936. Déposé le mardi 9 juin à la Chambre des députés, le texte est voté le 11 à l'unanimité des 592 votants. Au Sénat, le 17 juin, le vote à main levée est aussi massif pour cette « importante réforme sociale permettant au chef de famille de partager avec les siens les jours de vacances auxquels son travail lui a donné droit ». La loi est promulguée le 20 juin. Ainsi, en quelques jours, une réforme sociale considérée comme utopique pendant des décennies est finalement adoptée. On connaît la suite avec ces images des premiers départs massifs (et encore il ne furent qu'environ 600.000 en 1936, puis 1,8 million en 1937), l'essor des colonies de vacances, l'invention des billets SNCF à tarifs réduits, etc...

20 ans plus tard en 1956, le cabinet Guy Mollet fait adopter une troisième semaine de congés payés obligatoires. En 1969, est octroyée la quatrième semaine et c'est finalement, en 1982 que le temps des congés payés est fixé à cinq semaines.

Le caractère collectif des droits des salariés est désormais enraciné. Le contrat de travail repose sur des droits collectifs. Par ailleurs, les salariés représentent un contre-pouvoir légal au sein même de l'entreprise, remettant en cause profondément le dogme libéral, qui donne tout le pouvoir au propriétaire.